

Paris, le 12 avril 2021

Monsieur le Recteur de l'académie de Paris,

Les opérations du mouvement intra départemental sont en cours depuis le 1^{er} avril. Après des échanges infructueux avec les services, les représentant-es du personnel du SNUipp-FSU s'adressent à vous, garant de la clarté et de l'équité devant présider à ces opérations administratives qui impactent fortement le quotidien et la carrière des personnels.

Sans la moindre concertation qui aurait peut-être permis d'en comprendre l'intérêt pour le service public d'éducation, vous avez décidé de profiler 84 postes de direction d'écoles situées en REP+ ou ayant un IPS inférieur à 90. Le lien entre un soi-disant « profil de direction » et l'évocation à présent régulière par l'Académie du « management », notamment dans les formations proposées aux directeur-trices d'école, ne nous a pas échappé. Nous avons exprimé notre totale opposition à cette décision.

Pour œuvrer à la réussite de toutes et tous, la communauté éducative n'a nul besoin d'un-e « manager » soucieux de prouver qu'il ou elle a le bon profil mais d'un-e collègue formé-e à la direction d'école, reconnu-e comme un-e pair-e au sein de l'équipe enseignante et accompagné-e dans ses missions par des équipes d'inspection attentives aux besoins du terrain. Par ailleurs, la liste des écoles dont l'IPS est inférieur à 90 a dû être modifiée in extremis devant les incohérences flagrantes qui y figuraient. Cela nous amène à mettre en doute la fiabilité de cet indice.

Le SNUipp-FSU Paris réaffirme son opposition à ces postes à profil, qui pourraient laisser penser que l'exercice est différent dans ces écoles, tant du point de vue professionnel que du service rendu aux usager-es.

Sur la forme, la mise en œuvre de cette décision dans les opérations de mouvement est totalement incohérente, avec des conséquences majeures sur les affectations et les possibilités-mêmes de mutation. Les 84 postes à profil apparaissent au mouvement sans indication sur leur nature et vont donc être demandés comme les autres postes de direction. Aucune information claire n'a été donnée, hormis — suite à notre intervention — un message sur I-prof le 9 avril. Les personnels qui n'auront pas eu le temps de lire leur messagerie se verront pénalisés car ils et elles n'auront pas pu modifier leurs vœux avant la fermeture du serveur.

Avec le blocage de ces postes, certain-es verront une grande partie de leurs vœux neutralisée, en particulier celles et ceux qui sont les plus motivé-es pour la direction d'école dont l'indice est inférieur à 90 et REP+. Par la suite, les candidat-es aux entretiens libéreront pour certain-es des postes de direction qui devront être pourvus par la liste d'aptitude, alors qu'ils auraient pu être attribués dans les opérations de mouvement. Ou alors, nous pouvons aussi penser que des appels à candidature auront lieu en cascade suite à la libération de ces postes.

Dans les deux cas, les directeur-trices sont entravé-es dans leur mobilité puisque de nombreux postes apparaissent bloqués alors même que ceux-celles qui les occupent pourraient souhaiter faire leur mouvement sur une ou plusieurs écoles.

Ce fonctionnement inéquitable et opaque, ne respecte aucunement les personnels et leurs droits à mobilité.

Ce fonctionnement est chronophage pour les services, alors que le manque de temps est sans cesse invoqué pour d'autres demandes, comme le rétablissement de la bonification des TRS affecté-es à titre provisoire ou la transmission des documents aux organisations syndicales.

Ce fonctionnement prouve que rien n'est anticipé, il s'ajoute aux nombreuses occasions où le mépris est flagrant lorsqu'il s'agit de l'intérêt et des droits des personnels.

La crise sanitaire, que nous subissons toutes et tous dans nos fonctions respectives, ne justifie en rien cette absence de considération pour les personnels. Elle est en complète contradiction avec les paroles de soutien et de reconnaissance de l'engagement des directeurs et directrices d'école que nous entendons lors des GADE, alors que l'épuisement professionnel touche de plus en plus de collègues chargé-es de direction.

Le SNUipp-FSU Paris vous demande de tenir compte des arguments avancés par les représentant-es des personnels lors des différentes instances et d'annuler ces dispositions afin de garantir un mouvement favorable aux personnels. Le mouvement ferme dans quelques jours, pourtant il est toujours temps d'annuler ce fonctionnement impensé et néfaste au bon fonctionnement des écoles.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez croire, Monsieur le Recteur, en notre profond attachement au service public d'éducation.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Elisabeth Kutas,
secrétaire départementale
du SNUipp-FSU Paris